



1 - LES OPERATIONS DOMESTIQUES

Les encaissements			
✓ <u>Les virements</u>			
• Virement reçu			<i>gratuit</i>
✓ <u>Les prélèvements</u>			
• Support papier	avis de prélèvement	5.20	
• Support télétransmission			
	avis de prélèvement ordinaire	0.60	
• Support internet (par prélèvement)			
	saisie de prélèvements	0.60	
	transfert de fichiers via Illiconet	0.60	
• Prélèvement revenu impayé		19.00	
• Constitution dossier émetteur (NNE ou ICS)		35.00	
✓ <u>Les cartes</u>			
• Contrat commerçant (TPE) -TVA-			<i>nous consulter</i>
• Impayé sur remise CB		19.00	
✓ <u>Les chèques</u>			
• Chèque remis revenu impayé		15.00	
	<i>sauf au motif sans provision</i>		
✓ <u>Les effets</u>			
• Remise à l'encaissement de LCR / BOR ⁽¹⁾			
	Support papier	par remise 15.00	
		par effet 5.20	
	Télétransmission ou internet (TDF ou saisie)		
		par remise 5.05	
		par effet 0.62	
• Impayé sur remise d'effet (LCR/BOR)		19.00	
• Frais divers : prorogation, réclamation, etc		19.50	
✓ <u>Les espèces</u>			
• Conditionnement de monnaie -TVA-		25.00	
Les paiements			
✓ <u>Les virements</u>			
• Support papier	virement unitaire	4.50	
	SCT (virement SEPA)	4.50	
	virement permanent en faveur d'un tiers	2.00	
	virements multiples ou liste navette, par virement	4.50	
	mise en place modification/suppression		
	d'un virement permanent	6.00	
	virement de trésorerie	18.50	
• Télétransmission	virement ordinaire	0.62	
	virement de trésorerie	9.25	
• Internet	virement unitaire	<i>gratuit</i>	
	virement par liste	<i>gratuit</i>	
	transfert de fichiers via Illiconet, par virement	0.62	
	virement de trésorerie	9.25	
✓ <u>Les prélèvements</u>			
• Mise en place d'autorisation de prélèvement			
	<i>(hors certains émetteurs tels qu'EDF ou URSSAF)</i>	11.00	

• Paiement d'avis de prélèvement		<i>gratuit</i>	
• Rejet prélèvement sans provision (plafond)		20.00	
• Intervention sur prélèvement ou TIP		17.50	
✓ <u>Les chèques</u>			
• Lettre chèque			<i>nous consulter</i>
• Emission d'un chèque de banque en euros		25.00	
• Opposition sur chèque		19.50	
	maximum de perception (si plusieurs oppositions)	39.00	
• Rejet de chèque pour défaut de provision (forfait)			
	montant du chèque inférieur à 50 €	30.00	
	montant du chèque supérieur à 50 €	50.00	
• Interdit bancaire par autre banque		47.00	
• Duplicata lettre d'injonction		36.70	
• Certificat de non-paiement		22.15	
• Photocopie de chèque émis -TVA-		16.72	
• Envoi de chéquier (hors frais postaux) -TVA-		5.02	
✓ <u>Les effets domiciliés</u>			
• Échéance avisée dans le cadre d'une convention			
	de paiement sauf désaccord	<i>gratuit</i>	
• Echéance avisée hors de ce cadre		4.00	
• Rejet au motif sans provision		19.00	
✓ <u>Les cartes</u>			
• Carte Business (débit différé)		56.00	
• Carte Business (débit immédiat)		49.00	
• Carte Visa Gold Business (débit différé)		147.00	
• Réfection de carte à la suite de perte ou autres motifs			
	Carte Business	19.50	
	Carte Visa Gold	83.00	
• Réfection de la carte à la suite d'un vol		<i>gratuit</i>	
• Opposition sur carte pour perte ou autres motifs		19.50	
	avec code confidentiel	118.00	
• Opposition sur carte pour vol		<i>gratuit</i>	
• Opposition pour utilisation abusive		42.00	
• Réédition de code confidentiel		19.50	
• Relèvement de plafond		19.50	
• Envoi de carte (hors frais postaux) en recommandé -TVA-		5.02	
• Réclamation porteur non fondée		73.00	

2. LES OPERATIONS INTERNATIONALES

Le change			
• Achat / Vente de devises en compte ⁽²⁾			
	jusqu'à 76 000 €	0.05 %	
	au-delà de 76 000 €	0.025 %	
	minimum de perception	19.00	
• Opérations de change à terme			
	commission sur opération financière	34.10	
	commission de levée anticipée	34.10	
	commission de prorogation	34.10	

• Délivrance et rachat de devises en billets de banque			
	ou de chèques de voyage (en devises ou euros)	3.00%	
	minimum de perception	6.00	
Les opérations à l'import			
✓ <u>Les virements sur l'étranger⁽³⁾</u>			
• Virements européens émis	support papier	4.50	
	SCT (virement SEPA)	4.50	
	Frais de réparation (IBAN erroné par exemple)	20.00	
• Autres virements			
	Commission de transfert jusqu'à 76 k€ - support papier	0.1 %	
	au-delà de 76 k€	0.05 %	
	avec un minimum de	25.00	
	Commission de transfert jusqu'à 76 k€ - op. dématérialisée	0.05 %	
	au-delà de 76 k€	0.025 %	
	minimum de perception	9.00	
	Virement télégraphique	19.00	
	Frais de correspondant	<i>réels</i>	
✓ <u>Les règlements documentaires à l'import</u>			
• Commission d'encaissement documentaire		0.1 %	
	(commission de transfert en sus)		
	minimum de perception	26.00	
• Bon de cession de marchandises		80.00	
✓ <u>Les crédits documentaires à l'import</u> <i>nous consulter</i>			
Les opérations à l'export			
✓ <u>Les virements européens reçus⁽⁷⁾ et SCT (virement SEPA)</u>		<i>gratuit</i>	
✓ <u>Les autres virements internationaux reçus⁽⁸⁾</u>		19.00	
✓ <u>Les encaissements de chèques et d'effets payables à l'étranger</u>			
• Effets		0.1 %	
	minimum de perception	24.00	
• Opérations sur effets		80.00	
	frais de relance, avis de sort -TVA-	10.00	
	frais de dossier export	15.00	
• Chèques (encaissement Sauf Bonne Fin)		0.1 %	
	minimum de perception	30.00	
	maximum de perception	103.00	
• Chèques (crédit après encaissement)		0.15 %	
	minimum de perception	30.00	
	maximum de perception	103.00	
• Frais de port sur chèques -TVA-		25.00	
• Frais d'impayé sur chèque (hors frais réels)		45.00	
✓ <u>Les crédits documentaires à l'export</u> <i>nous consulter</i>			
Les autres opérations			
• Emission d'une garantie internationale, délivrance de caution ou d'aval			
	commission annuelle calculée par trimestre indivisible	2.50%	
	minimum de perception	106.00	
• Notification d'une garantie internationale reçue			
	commission annuelle calculée par trimestre indivisible	1%	
	minimum de perception	62.00	

• Renseignements commerciaux (hors frais réels) -TVA-	80.00
• Etablissement de chèque de banque en devises	50.00
• Frais d'intervention -TVA-	80.00

3. LA BANQUE A DISTANCE

Les services sur internet Illiconet	
• Société (coût mensuel)	23.00
• Entrepreneur individuel (coût mensuel)	14.00
• Association (coût mensuel)	8.00
• BDP Net Bourse (coût mensuel)	2.00
• Convention consultation seule (coût mensuel)	6.50
• Réfection carte Keypass	5.10
La télétransmission	
✓ <u>Convention EBICS</u>	
• Coût mensuel	30.00
✓ <u>Transmission banque vers client</u> (coût mensuel)	
• Relevé de compte	70.23
• Relevé de LCR/BOR impayés	12.00
• Relevé des prélèvements impayés	10.00
✓ <u>Transmission client vers banque</u> (coût mensuel)	
• Remise de LCR/BOR à recouvrer	<i>gratuit</i>
• Remise d'ordres de virement	<i>gratuit</i>
• Remise d'avis de prélèvement	<i>gratuit</i>

4. LES OPERATIONS SUR TITRES

Les ordres de bourse (au comptant)		
• Commission forfaitaire tout ordre par valeur française	6.00	
• Ordres sur actions et valeurs assimilées		
	jusqu'à 15 000 €	1.50%
	de 15 001 à 120 000 €	1.26%
	au-delà de 120 000 €	1.02%
• Ordres sur obligations		
	jusqu'à 15 000 €	0.90%
	de 15 001 à 150 000 €	0.60%
	au-delà de 150 000 €	0.45%
• Commission minimale par ordre		24.50
• Ordres sur valeurs étrangères (hors frais correspondant)		2.39%
	minimum de perception	104.04
• Opérations sur titres non cotés		192.78
• OPCVM - autres informations		
	rétrocession droit d'entrée jusqu'à	3.25 %
	rétrocession frais de gestion jusqu'à	1.48 %
• Souscription OPCVM hors gamme frais fixes		68.34
• Ordres passés par internet		- 60 %
Les droits de garde -TVA-		
• Commission proportionnelle ⁽⁴⁾		
	jusqu'à 10 000 €	0.38%
	de 10 001 à 20 000 €	0.17%
	au-delà de 20 000 €	0.05%
• Commission fixe par ligne de valeur française		6.19
• Commission fixe par ligne d'OPCVM		6.19



• Commission fixe par ligne de valeur étrangère	73.58
• Facturation minimale par compte	61.04

Les autres opérations

• Paiement de dividendes, coupons, attribution d'actions	<i>gratuit</i>
• Transfert de titres vers un autre établissement	
valeurs françaises - par ligne	23.60
valeurs étrangères (hors frais correspondant) - par ligne	47.45
valeurs non cotées - par ligne	71.10
minimum de perception	94.65
• Virement interne de titres	
valeurs françaises - par ligne	10.90
valeurs étrangères - par ligne	21.80
minimum de perception	94.65
• Relevé de compte titres à la demande -TVA-	14.38
• Relevé de compte titres annuel	<i>gratuit</i>
• Evaluation de titres (hors frais réels) -TVA-	0.25%
minimum de perception	81.77

5. LES CREDITS, CAUTIONS ET CONDITIONS D'ARRETES

Les crédits

• Les taux ⁽⁵⁾	en fonction des conditions du marché
• Frais de dossier	1%
minimum de perception hors immo. prof.	500.00
minimum de perception immobilier professionnel	750.00
• Frais de demande de concours exceptionnels	50.00
• Frais d'étude pour dossier non conclu -TVA-	50 % des frais standards
• Avenant à un dossier de prêt en cours	250.00
• Echéance de prêt impayée au motif sans provision	39.00

Les cautions

• Acte standard - caution donnée	2.50 %
minimum de perception	106.00
en sus : frais d'acte standard	63.25
ou frais d'acte spécial	127.50
• Information annuelle des cautions	48.00
plafonnée à	96.00
• Acte de nantissement ou mise en gage	250.00
• Mainlevée sur garantie	176.00
• Promesse de caution	54.00

Les cessions de créances loi «Daily» (6)

• Mise en place d'une convention	100.00
• Frais par créance cédée (minimum de perception)	10.00
• Frais par bordereau de cession	5.00
• Commission de service par effet support	6.50
• Notification ou acceptation (par créance)	25.00
• Créance impayée au motif sans provision ou prorogation	32.00
• Créance impayée autre motif	21.00
• Modification	21.00

Les principales conditions d'arrêts

• Intérêts débiteurs découvert non autorisé	TBB + 7.50
• Intérêts débiteurs découvert autorisé	TBB + 6.00
• Commission de mouvement	0.25 %
• Commission de plus fort découvert mensuel	0.10 %
• Commission d'immobilisation	0.20 %
• Frais de tenue de compte (perception trimestrielle)	
minimum	81.50

6. LES OPERATIONS ET SERVICES DIVERS

L'épargne et la retraite entreprise *nous consulter*

• Plan d'Epargne Entreprise (PEE)	
• Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO)	
• Indemnité de fin de carrière (IFC)	
• Article 83	

Les assurances

• Homme clé	<i>nous consulter</i>
• Assurance emprunteur	<i>nous consulter</i>
• Assurance décès	<i>nous consulter</i>
• Sécurité Valeurs Professionnels	80.00

Les opérations diverses

• Dépôt de nuit (cotisation annuelle) -TVA-	91.50
Dépôt de garantie remboursable	260.00
• Lettre de relance -TVA-	25.00
• Information des commissaires aux comptes -TVA-	80.00
• Relevé de compte (facturation mensuelle)	<i>gratuit</i>
mensuel	45.00
journalier	11.00
quinzaine	25.00
quinnaire	2.50
édité à la demande au guichet -TVA-	20.00
• Changement d'adresse -TVA-	23.50
• Gestion NPAI (adresse erronée)	<i>gratuit</i>
• Clôture de compte	
• Frais de recherche -TVA--	
recherche inférieure à 3 mois (hors frais réels)	16.72
recherche supérieure à 3 mois (hors frais réels)	33.44
photocopie	1.67

Les recherches consécutives à un fait subi par le client (vol par exemple) sont exonérées de frais.

• Frais annuel d'actualisation administrative	en fonction de la complexité du dossier	de 90.00 à 295.50
• Réception d'un avis à tiers détenteur ou saisie		128.00
• Réception d'une opposition administrative		128.00
(frais plafonnés à 10% de la créance)		
• Attestations diverses -TVA-		25.08
• Compte inactif (par semestre)		86.00

• Commission d'intervention (somme perçue pour une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier, un solde débiteur non autorisé, plafonné à 4/jour ou 40/mois) 13.50

7. LES DATES DE VALEUR

Les opérations domestiques

• Versement d'espèces	J
• Retrait d'espèces	J
• Remise de chèques	J + 1
• Paiement de chèques	J - 1
• Virement reçu	J
• Virement émis	J
• Remise de prélèvement - Échéance du prélèvement	J
• Remise d'effet LCR/BOR à l'encaissement	J + 5
• Remise d'effet LCR/BOR à l'escompte	J + 1
• Paiement d'effet domicilié	J - 1

Les opérations internationales

Remise de chèque tiré sur l'étranger - sauf bonne fin	J + 15
Remise de chèque tiré sur l'étranger - crédit après enc.	J + 2
Autres opérations	<i>nous consulter</i>

Renvois

(1) Lorsque ces valeurs sont prises à l'escompte, il sera perçu des intérêts dont le taux standard est TBB + 6.50 avec un minimum de 5 euros de perception par remise. La valeur du TBB est indiquée au point (5).

(2) La commission de change s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises et est calculée par tranche.

(3) Deux types de virements :

-Virements «transfrontaliers» émis en euros vers un pays de l'EEE (Espace Economique Européen) et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC + IBAN)

L'option de frais retenue est obligatoirement l'option SHARE (frais partagés).

Ces opérations font l'objet de délais d'exécution définis : crédit à l'établissement bénéficiaire au plus tard 3 jours ouvrés après acceptation de l'ordre.

- Virement «international» émis en euros hors EEE ou en devises quel que soit le pays.

(4) Les droits de garde sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 31 décembre de l'année précédente.

(5) Les crédits sont indexés sur le Taux de Base (TBB) qui est affiché dans toutes les agences et qui s'élève à 8.75 % au 01/01/11. A ce taux, s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée de crédit.

(6) Des intérêts sont perçus lors de la mise à disposition des fonds au taux standard de TBB + 6.50. Ce taux est identique pour des remises de MCNE.

(7) Virements «transfrontaliers» en euros en provenance de l'EEE et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC + IBAN)

8) Virement «international» en euros reçu d'un pays hors EEE ou en devises quel que soit le pays.

Banque Dupuy, de Parseval

Société Anonyme au capital de 10.000.000€ - SIREN 562 680 199 RCS MONTPELLIER
numéro ORIAS : 07008443 - Banque et société de courtage en assurance immatriculée
auprès de l'ORIAS (www.orias.fr), garantie financière et assurance de responsabilité civile
professionnelle conformes aux articles 512.6 et L512.7 du Code des Assurances
Siège Social : 10, rue Général de Gaulle - BP 168 - 34203 Sète Cedex
Téléphone : 04.67.46.29.30 - Télécopie : 04.67.74.14.77 - www.bdp.fr
BIC : BDUPFR2S

Réf 853 23 01 12



BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

Fondée en 1845

**Tarifs applicables
au 1^{er} janvier 2012**

**Principales conditions générales applicables
aux opérations des entrepreneurs individuels,
sociétés et associations**

Le présent document reprend les principales conditions générales applicables aux opérations les plus courantes en l'absence de conditions particulières. Faisant partie en tant qu'annexe de la convention de compte courant, les conditions tarifaires sont affichées et tenues à la disposition des clients et du public dans chaque agence et sur le site internet de la Banque. En cas de modification, le client sera informé par courrier deux mois avant la date d'application prévue.

Seules les prestations signalées par la mention « TVA » sont assujetties à TVA et peuvent donner lieu à récupération.